

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 18 octobre 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John Président, Mme MANCINI Angélique, MM. MICHEL Claude, VAN MEEL Alan, VOLPILHAC Pascal, AJJANI Rachid

Excusés : Mmes CHAZAL Stéphanie, ROSIC Valérie, MM. GUIGUE Fabien, AJJANI Hicham, MARTINEZ Vincent, DONADIO Julien, SPADAFORA Christopher

Assiste : M. ROUIRE Emile

Reçus : Mme TARTANSON Murielle (par téléphone), M. EL ALLOUCHI père, M. EL ALLOUCHI Nadir, M. SAHNOUNE Samy, M. BRICHARD Steve, M. VITTORIETTI Yannick

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La réunion du mardi 1er novembre 2022 est reportée au mercredi 02 novembre 2022

RATTRAPAGE TEST ECRIT OBLIGATOIRE

Le samedi 05 novembre à partir de 8h00 le matin

secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

PAS D'AUTRES RATRAPAGES

Sauf et seul cas dû à sa situation administrative **Monsieur M'Haya Youssef** qui soit peut venir le 5 novembre 2022 soit un mardi du mois de novembre (prévenir quel mardi), aucune autre dérogation ne sera accordée

Tableau des arbitres qui n'ont pas passé le test écrit obligatoire

D1	D2	D3	D4
MARQUIER Gérard	BEN MALEM Abdellatif COLOMBO Stephan GARCIA Kevin SAHBI Jamal	AGBI Aziz BELAMRI Habib CHANCHOU Nicolas EL MOUSTAID Billel ELAISSAOUI Mohamed EZKIYOUH Mohamed GOREN Ferhat KARA ALI Abess M'HAYA Youssef M'HAYA Omar RAMY Mostafa ZEGHLI Alaeddine	CHFIRA Norddine DGHOUGHI Hicham DHEM Otmane DOUARI Aziz EFE Gabriel EFE Mathieu HAMTLAOUI Mohamed KHAMOUSS Abderrahim RICHE Emmanuel

CORRESPONDANCES

CLUBS

A.S. PIOLENÇOISE nous avons pris note et transmettons votre mail à la Commission des Terrains
J.S. APT félicitations transmises
ENT. J. GALIA C. GRAVESON précisez votre question sur arbitre bénévole ou officiel
U.S THOROISE félicitations transmises
J.S. APT notes de frais transmise
M. JAGER Jonathan dans la mesure du possible
US AUTRE PROVENCE mail transmis
O. MONTELAIS désolés mais vous n'avez pas à accepter et régler une note de frais non conforme
A.C LE PONTET/VEDENE le signaler à la comptabilité qui fera le virement
A.S. SAHUNE remerciements transmis aux arbitres
COMETE S. SARRIANS félicitations transmises

ARBITRES

- **M. ESSADIKI Youssef** le club J.S. Apt vous félicite pour votre arbitrage
- **M. EL HASSOUNI Abdellah** le club U.S. Thoroise vous félicite pour votre arbitrage
- **M. HANTLAOUI Mohamed** le club A.S. Sahune vous félicite pour votre arbitrage, match du 1er mai 2022
- **M. VITTORIETTI Yannick** le club A.S. Sahune vous félicite pour votre arbitrage, Match Coupe Roumagoux du 09 octobre 2022
- **M. M'HAYA Nabil** bien reçu votre attestation
- **M. SIBGUI Ayoub** veuillez nous transmettre votre rapport qui n'apparaît ni sur le portail bleu ni par mail



- **M. HOUMADI Moussa** note de frais transmises
- **M. CHANCHOU Nicolas** note de frais transmises
- **M. IKAN Moussa** note de frais transmise
- **M. RAHIMI Mohamed** bien reçu votre certificat médical
- **M. ABDANE Ahmed** bien reçu votre mail
- **M. SAHKI Rayan** dès que vous avez vos désignations et que vous remarquez l'erreur veuillez-vous rapprocher des contrairement, vous auriez dû le signaler sur votre fiche de renseignements
- **M. ZIAR Mohamed** bien reçu votre mail, aucune pénalité en vue
- **M. EL HASSOUNI Nordine** bien reçu votre mail
- **M. PALISSE Julien** bien reçu votre mail
- **M. CHANCHOU Nicolas** transmis à la Commission compétente
- **M. N'GUEMA EYI Loïc** bien reçu votre mail
- **M. VAROQUEAUX Gabriel** note de frais transmise
- **M. DAHBI Sofiane** bien reçu votre mail
- **M. VAN MEEL Alan** Comète Sarriens vous félicite pour votre arbitrage
- **M. MESSABIH Ramy** note de frais transmise

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- **M. VAN MEEL Alan** émise le 12/10 : 22/10/2022
- **M. VOLPILHAC Pascal** émise le 12/10 : 30/10/2022 (lundi)
- **M. ROUVIERE Noé** émise le 14/10 : 22/10/2022
- **M. CATTANEO Angelo** émise le 14/10 : 04/11/2022 au 30/06/2023 (samedi)
- **M. BAGHOU Tarik** émise le 14/10 : 05/11/2022
- **M. MARC Antoine** émise le 14/10 : 12/11/2022
- **M. VITTORIETTI Yannick** émise le 15/10 : 30/10/2022
- **M. CONSTANTIN Nicolas** émise le 16/10 : 11/11/2022 au 12/11/2022
- **M. CONSTANTIN Nicolas** émise le 16/10 : 10/12/2022
- **M. CHANCHOU Nicolas** émise le 16/10 : 19/11/2022 (samedi)
- **M. EL IDRISSE Jamal** émise le 18/10 : 30/10/2022
- **M. ZEGHLI Mourad** émise le 17/10 : 12/11/2022 au 14/11/2022
- **M. TARIK Baghou** émise le 16/10 : 29/10/2022 au 30/10/2022
- **M. AARAB Moumène** émise le 18/10 : 21/10/2022 au 28/10/2022 (vendredi)
- **M. COLOMBO Stephan** émise le 12/10 : 30/10/2022 (dimanche)

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contrairement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

